

# SAISON 2025

## NAGE AVEC PALMES

### RÈGLES DE SÉLECTION ÉQUIPE DE FRANCE

Règles validées par le Comité Directeur National en date du 12/10/2024

## CHAMPIONNAT DU MONDE SENIOR EAU LIBRE

**Marina el Alamein (Égypte)**

**Du 7 au 12 octobre 2025**

***« Pouvoir sélectionner les meilleurs Français à un moment précis de la saison pour atteindre nos objectifs »***

## A - OBJECTIFS

### A1 – Les objectifs de l'olympiade 2025 / 2028 de l'équipe de France « Sénior » :

1. Obtenir des résultats sportifs permettant à nouveau la reconnaissance de haut niveau de la discipline  
Ce qui implique :  
EN INDIVIDUEL
  - ✓ Elite : faire un podium dans toutes les épreuves faisant l'objet d'un engagement et gagner au moins une épreuve
  - ✓ Sénior : se classer dans le « top 6 » dans toutes les épreuves faisant l'objet d'un engagementEN RELAI
  - ✓ Engager des relais capables d'être classés dans le « top 3 »
2. Permettre à la relève (21 ans et moins) d'engranger de l'expérience en se confrontant à l'élite mondiale lors d'une compétition internationale de référence

### A2 – Les objectifs de la saison 2025 :

1. Gagner au moins 4 médailles dont 3 d'or
2. Se classer dans le « top 3 » au rang des médailles Sénior

## B – MODALITÉS DE SÉLECTION

**B1 – Seuls les sportifs à jour de leur licence FFESSM, de leur passport valide au moins 6 mois après la date du championnat de référence visé, de leur assurance, de leurs factures dues à la FFESSM, de leur suivi médical réglementaire et qui ont renseigné exhaustivement leur fiche sur PSQS pour les sportifs listés ou d'un certificat médical signé d'un médecin du sport pour les sportifs non listés et en capacité de concourir pour la France au niveau international, conformément au règlement international en vigueur, pourront prétendre être sélectionnés.**

**B2 – L'âge minimum pour participer aux compétitions officielles CMAS Sénior est de 15 ans révolus.**

### EPREUVES CONCERNEES

**B3 – Les sélections ne concernent pas les épreuves du 150 mètres par éliminations et les relais :**

- ✓ La participation à ces épreuves du 150 mètres par élimination sera définie sur la base des TS EL réalisés (cf. article B5)
- ✓ La composition des relais sera faite sur la base des résultats individuels lors du championnat du monde de NAP Eau Libre 2025.

### COMPÉTITIONS SÉLECTIVES

**B4 – La sélection sera établie à partir des performances individuelles réalisées lors du championnat de France NAP Eau Libre de la saison 2025.**

### CONDITIONS À SATISFAIRE POUR PARTICIPER A LA COMPÉTITION DE SÉLECTION

**B5 – Avoir participé au championnat de France Elite Piscine de la saison 2025.**

**B6 - Avoir réalisé un Temps Sénior Eau Libre (TS EL) à l'occasion de compétitions officielles inscrites au calendrier de la FFESSM, de la CMAS ou d'une fédération nationale étrangère membre de la CMAS à la condition d'être organisée en bassin de 50 mètres avec chronométrage électronique :**

- Epreuves SF :
  - 1 km SF : TS EL du 200 SF, du 400 SF ou 800 SF
  - 5 km SF : TS EL du 800 SF ou du 1500 SF
- Epreuves BI :
  - 1 km et 3 km BI : TS EL du 200 BI ou du 400 BI

**B7 - Les TS EL sont à réaliser au plus tard au 30 juin 2025.**

**B8** - Les TS EL sont précisés au chapitre G du présent règlement.

### C – PROPOSITION A LA SELECTION

**C1** – Un sportif qui aura réalisé les performances suivantes, dans une épreuve individuelle inscrite au programme du championnat du Monde (hors épreuves du 150 mètres par élimination), sera proposé à la sélection en équipe de France Sénior (conditions cumulatives) :

- ✓ Avoir gagné une épreuve inscrite au programme du championnat du monde eau libre :
  - Chez les hommes : au classement scratch toutes catégories d'âge et de sexe confondues
  - Chez les femmes : au classement scratch toutes catégories d'âge confondues
- ✓ Répondre aux objectifs de performance précisés au chapitre A du présent règlement

**C2** – La liste des sportifs proposés à la sélection pourra éventuellement être complétée par un sportif classé 1<sup>er</sup> ex aequo ou 2<sup>ème</sup> d'une épreuve inscrite au programme du championnat du monde eau libre aux conditions cumulatives suivantes :

- ✓ Chez les hommes : être 1<sup>er</sup> ex aequo ou 2<sup>ème</sup> au classement scratch toutes catégories d'âge et de sexe confondues
- ✓ Chez les femmes : être 1<sup>er</sup> ex aequo ou 2<sup>ème</sup> au classement scratch toutes catégories d'âge confondues
- ✓ Répondre aux objectifs de performance précisés au chapitre A du présent règlement
- ✓ Apporter une plus-value pour le collectif France en individuel comme en relai

### D – MESURE DEROGATOIRE

**D1** – En raison d'un conflit de calendrier international avec les épreuves sélectives identifiées à l'article B3, décision est prise de sélectionner par anticipation un sportif (conditions cumulatives) :

- ✓ Sélectionné en équipe de France Sénior Piscine pour participer au championnat d'Europe piscine 2025
- ✓ Médaillé lors du championnat du Monde Eau Libre 2024

### E - LISTE NOMINATIVE ET DEFINITIVE DES SÉLECTIONNÉS

**E1** – Le comité de sélection se réunit à l'issue des compétitions sélectives.

Le comité de sélection est composé :

*Avec voix décisionnelle*

- ✓ Du DTN
- ✓ Du CTN en charge de l'animation nationale et du haut niveau
- ✓ De l'entraîneur principal du collectif ou à défaut d'un entraîneur fédéral national de la discipline, non juge et partie, identifié par le DTN
- ✓ Du Président de la commission nationale concernée ou son représentant
- ✓ De l' élu chargé de l'animation nationale et du haut niveau au sein du Comité Directeur National

*Avec voix consultative*

- ✓ Du médecin des équipes de France
- ✓ Des entraîneurs nationaux en charge d'un Pôle France NAP

Le comité de sélection travaille à partir de :

- ✓ La liste nominative des sportifs proposés à la sélection établie par la DTN à l'issue des compétitions sélectives dans la stricte application des présentes règles ;
- ✓ La traduction opérationnelle du PPF à savoir la stratégie d'engagement mise en place, épreuve par épreuve, pour atteindre les objectifs fixés au chapitre A.

**E2** - Dans le cas où un membre du comité de sélection serait en position de juge et partie, ce dernier n'aura pas capacité de prendre part aux débats.

**E3** - Pour garantir la bonne cohésion du groupe et le meilleur niveau de performance, en individuel comme en relais, le profil de chaque sportif, son comportement, ses résultats de la saison en cours et aux derniers championnats internationaux et sa capacité de progresser seront pris en compte. Ainsi, des sportifs ayant satisfait les critères de sélection peuvent, sur décision du DTN, ne pas être sélectionnés.

**E4** – La sélection d’un sportif est confirmée à la condition que celui-ci s’engage à nager dans les relais au sein desquels il a une plus-value pour atteindre les objectifs précisés au chapitre A. A défaut, ce dernier verra sa sélection invalidée par le DTN.

**E5** - La liste définitive des sélectionnés en Équipe de France est établie et ratifiée par le DTN. Elle paraît dans les 72h suivant la réunion du comité de sélection.

**E6** – La sélection d’un sportif pourra être remise en question à l’issue de chaque action de la préparation terminale de l’équipe de France si son comportement, son engagement et son niveau de performance ne sont pas conformes aux objectifs fixés au chapitre A du présent règlement et au respect de la convention d’équipe de France ou de haut niveau.

## F - ENGAGEMENTS

**F1** – Les sportifs sont engagés dans les épreuves pour lesquelles ils ont satisfait les conditions de sélection.

**F2** - Le choix d’engager un relai et sa composition se feront au regard des performances réalisées lors des épreuves individuelles du championnat du Monde de NAP Eau Libre 2025.

**F3** – En fonction des choix stratégiques qui s’imposeront lors de la compétition, un sportif pourra être engagé dans d’autres épreuves que celles pour lesquelles il a satisfait les conditions de sélection dont celles du 150 mètres par élimination. Les engagements définitifs, épreuve par épreuve, en individuel ou par équipe, ainsi que la composition définitive et l’ordre des relais, seront validés par le DTN sur proposition de l’entraîneur principal de l’Équipe de France concernée après avis du (des) entraîneur(s) adjoint(s) et, le cas échéant, de l’entraîneur de la structure ou du club dans lequel le sportif s’entraîne au quotidien.

## G – TEMPS SÉLECTION SENIORS EAU LIBRE

**Compétitions supports** : compétitions officielles inscrites au calendrier de la FFESSM, de la CMAS ou d’une fédération nationale étrangère membre de la CMAS

**Bassin de 50 mètres – Chronométrage électronique**

FEMMES	TS EL (Sénior)
<b>MONOPALME SURFACE</b>	
<b>200 SF</b>	1.38
<b>400 SF</b>	3.33
<b>800 SF</b>	7.25
<b>1500 SF</b>	14.20
<b>BIPALMES SURFACE</b>	
<b>200 BI</b>	1.55
<b>400 BI</b>	4.04

HOMMES	TS EL (Sénior)
<b>MONOPALME SURFACE</b>	
<b>200 SF</b>	1.28
<b>400 SF</b>	3.14
<b>800 SF</b>	6.50
<b>1500 SF</b>	13.20
<b>BIPALMES SURFACE</b>	
<b>200 BI</b>	1.43
<b>400 BI</b>	3.42